

DELIBERATION N°2025-082

L'an deux mille vingt-cinq le 02 juillet, les membres du Comité Syndical du Syndicat de Prévention, Collecte, Valorisation des déchets de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à MENNEVAL (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : Titulaires : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DOUVENOU Gérard, DUTILLOY Brigitte, ENOS Jacques, GENCE Claude, LE BAILLIF Jacques, LEBOCÉY Véronique, LEGROS Pierre, LEROUX Étienne, LOUVEL Marilynne, MALCAVA Didier, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, ROCFORT Françoise, SIMON Bertrand, VANDOOREN Bernard, VAN DEN DRIESSE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Pouvoirs : DE ANDRES Carole (donne son pouvoir à SIMON Bertrand), DIDTSCH Pascal (donne son pouvoir à DAVID Jean-Luc) STAB Anne (donne son pouvoir à SENINCK Régine) et THIEBAULT Damien (donne son pouvoir à PECOT Bertrand).

Suppléants votants : DORLEANS Jacques (suppléant de TEMPERTON Joel) et LÉBOUCHER Alain (suppléant de TIHY André).

Suppléants non-votants : GIRARD Jocelyne.

Étaient excusés : AUGER Michel, CHAUVIERE Noël, DANNEELS Philippe, DE ANDRES Carole, DEFLUBE Fabienne, DEZELLUS Michel, DUMESNIL Jean-François, FINET Pascal, GALLAIS Sylvain, HUNOST Sylvain, JEHANNE Éric, MERCIER Damien, PRESLES Gwendoline, ROBILLOT Philippe, SENINCK Régine, SEYS Nicolas, STAB Anne, SZALKOWSKI Denis, TEMPERTON Joel, THIEBAULT Damien, TIHY André et VAGNER Marie-Lyne.

Étaient absents : AUBOURG Jean, BOUCHER Dominique, DARMOIS Alexis, DELAMARE Frédéric, DUFROY Maria, DUONG Isabelle, FONTAINE Alain, LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, PIERRE Michel et VANHEULE Philippe.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice Pôle Ressources Humaines & Insertion, MAROUARD Gilles – Directeur Pôle Collecte & Traitement, LEFRANC Sébastien – Responsable exploitation & Logistique, PETREMENT Emilie – Adjointe CETRAVAL, BOITEL Dominique – Responsable de communication, ALLEAUME Gilles – Responsable Systèmes d'Information, CORDEY Marlène – Responsable aux Affaires Générales et RIVOALLAN Marie – Assistante aux Affaires Générales.

Titulaires.....	24	Suppléants votants.....	2	Suppléant non-votant.....	1
Pouvoirs.....	4	Total votant.....	30	Présents.....	27

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures 00.

Date de la convocation : 26 juin 2025. Secrétaire de séance : LEGROS Pierre.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-11 permettant à l'organe délibérant de modifier le budget ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président précisant que les membres du Comité Syndical conservent les actes relatifs au vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

Vu le Budget Primitif 2025 adopté par délibération du Comité Syndical en date du 26 mars 2025, rendue exécutoire le 4 avril 2025 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal du Précovall pour l'année 2025, par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 2 : D'autoriser le Président à procéder aux écritures suivantes :

Section de fonctionnement - dépenses

- Chapitre 011 : charges à caractère général. 15 024 376,31 € inscrits → DM : - 23 030 €.
- Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés. 8 863 611,14 € inscrits → DM : + 23 030 €.
- Chapitre 67 : charges exceptionnelles. 30 000 € inscrits → DM : + 77 000 € ;

Section de fonctionnement - recettes

- Chapitre 70 : produits des services et ventes diverses. 2 532 119,83 € inscrits → DM : + 76 963 € ;
- Chapitres 77 : produits exceptionnels. 0 € inscrits → DM : + 37 €.

Section d'investissement - dépenses

- Chapitre 23 : immobilisations en cours. 2 125 586,50 € inscrits → DM : - 115 250 € ;
- Chapitre 27 : autres immobilisations financières. 0 € inscrits → DM : + 115 250 €.

Article 3 : L'impact de la Décision Modificative sur le Budget Primitif est le suivant :

		BP 2025	DM1	BP 2025 modifié
Fonctionnement	Dépenses	27 198 408,51 €	+ 77 000 €	27 275 408,51 €
	Recettes	27 198 408,51 €	+ 77 000 €	27 275 408,51 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DE APORTE Jean-Pierre
Président du PRÉCOVAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.